



REÇU EN PREFECTURE
Le 20/08/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-200808182-20200727-COM34452020

Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont

13, Rue du Moulin – 57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 – Télécopie : 03.87.29.36.30

Mél : contact@sebv.com - Site internet : www.sebv.com



RAPPORT annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de production et de distribution d'eau potable Année 2019



II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 2.1 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2019

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des 33 Communes adhérentes et les Présidents des 4 EPCI ayant la compétence eau potable et représentant 50 Communes.

Cela permettra :

- * d'en porter connaissance à leurs Conseillers Communautaires et Municipaux,
- * de le mettre à la disposition des abonnés des Communes concernées.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

- I - Périmètre d'action du S.E.B.V.F.
- II - Indicateurs techniques
- III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager
- IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux

Depuis 1996, tous les Maires sans exception sont tenus de présenter à l'assemblée délibérante, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Après le décret et l'arrêté en date du 2 mai 2007 qui ont modifié de façon significative le contenu de ce rapport annuel (mise en place des indicateurs de performance), un arrêté du 2 décembre 2013 a modifié le contenu de ces indicateurs en lien avec le descriptif détaillé des ouvrages. Enfin, la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les délais de présentation de ce rapport du 30 juin au 1^{er} Octobre.

1 – Périmètre d'action du S.E.B.V.F.

À l'origine, la structure s'appelait Syndicat Intercommunal des Eaux du Forage de Basse-Vigneulles et comptait 11 communes rurales : Arriance, Bionville-sur-Nied, Elvange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Hénilly, Herny, Mainvillers, Many et Marange-Zondrange.

L'arrêté préfectoral créant officiellement le Syndicat des Eaux date du 9 mai 1966. Dès sa création, le Syndicat a décidé de mettre tout en œuvre pour assurer la production d'eau avec un ancien forage situé à Basse-Vigneulles (F1), afin d'équiper les maisons d'un robinet d'eau courante.

En l'espace de 54 ans (le 9 mai 1966), le SEBVF s'est étendu, pour compter aujourd'hui à son actif 83 communes, depuis l'arrivée en 2009 des 13 communes du SIE de Lesse-Chenois, et de la fusion en 2016 des Communes de COLLIGNY et MAIZERY.

En mars 2018, le SEBVF a été transformé en Syndicat Mixte suite à la prise de compétence « eau » par la Métropole « Metz Métropole » et la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange « CCHCPP », qui se sont substituées aux 14 Communes membres (1 + 13 Communes).

En janvier 2020, ce sont 2 autres EPCI à Fiscalité Propre, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, qui se sont substitués à 36 autres Communes.

Le SEBVF regroupe donc dorénavant 4 EPCI (Metz Métropole, la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie) et 33 Communes.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) est administré par les élus locaux depuis sa création.

- 208 Délégué(e)s du Comité
- 29 Délégué(e)s du Bureau, dont :
 - o le Président et les 8 Vice-Président(e)s.

La loi NOTRe a été modifiée et laisse dorénavant la possibilité, sous conditions, de différer au 01.01.2026 au lieu du 01.01.2020 la prise de compétence. Ceci donne un temps de réflexion supplémentaire aux Communes et EPCI à fiscalité propre. Trois Communautés de Communes ont opté pour ce choix (Communauté de Communes du Sud Messin, Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois, Communauté de Communes du Saulnois).

En 2019, le S.E.B.V.F. a distribué de l'eau potable à **45 300** habitants (population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2016) en régie directe soit à **19 957** abonnés, sur le territoire des **83** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés	18 878	18 888	19 042	19 225	19 322	19 473	19 639	19 741	19 957

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

En 2019, le nombre d'abonnés n'a pas augmenté de manière significative et son augmentation correspond aux différents projets de lotissements.

Parmi les abonnés, on peut remarquer de « gros consommateurs ». Ainsi, on constate que **11** clients consomment entre 4 000 et 6 000 m³/an, **14** clients consomment plus de 6 000 m³/an (**5** de 6 à 10 000 m³/an ; **6** de 10 000 à 20 000 m³/an ; **2** de 20 000 à 30 000 m³/an ; **1** de 30 000 à 60 000 m³/an). Ces 25 gros consommateurs représentent un volume de **258 524 m³**, soit **11,3 %** du volume total facturé en 2019 (11,9 % en 2018).

A la fin 2019 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 693 km de réseau (> DN 60),
- le linéaire de raccordements individuels est évalué à 355 km,
- le volume de stockage est de 18 675 m³ pour 46 ouvrages,
- la capacité totale de production du SEBVF est de 14 500 m³/jour sur sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 000 m³/jour pour 8 forages.

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité a mis en place les indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	Arrêté du 2 mai 2007	En place	A mettre en place
<u>INDICATEURS TECHNIQUES</u>			
Situation des principaux points de production d'eau		X	
Volumes Vendus		X	
Rendement du réseau de distribution	X	X	
Fuites et interventions		X	
Travaux de raccordements réalisés		X	
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	X	X	
Indice Linéaire des Pertes du réseau (ILP)	X	X	
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	X	X	
<u>INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX</u>			
Prix de l'eau		X	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	X	X	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	X	X	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	X	X	
Taux d'impayés	X	X	
<u>QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER</u>			
Taux de réclamations	X	X	
Taux de conformité des prélèvements d'eau	X	X	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	X	X	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés	X	X	

2 - Indicateurs techniques

a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède actuellement 3 Unités de Distribution (UD), constituées de 8 forages en service en nappe profonde (grès vosgien).

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de CRÉHANGE (pour les forages 602 et 605) et de BASSE-VIGNEULLES (pour les cinq forages F1 à F5) et d'un forage à HOLACOURT dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

La production totale des forages du Syndicat a été de **3 299 274 m³ en 2019**.

Tableau : Caractéristiques des différents forages

Forages Caractéristiques	Forage 602	Forage 605	Basse- Vigneulles 1	Basse- Vigneulles 2	Basse- Vigneulles 3	Basse- Vigneulles 4	Basse- Vigneulles 5	Holacourt
Production en 2019 (m3/an)	123 670	281 098	65 781	425 848	842 609	602 856	758 018	199 394
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	780 000	255 500
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	100
Profondeur (m)	359	350	180	250	253	256	265	758
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971
Dureté (°F)	35,9	39,2	35,1	35,9	34,3	36,9	37,8	22,8
Chlorures* (mg/L)	423	275	54	53	28,4	9,2	2,8	195
Sodium* (mg/L)	253	183	60,7	54,8	41,3	15,1	9,5	133
Sulfates* (mg/L)	324	182	179	182	159	128	98	114
Conductivité* (µS)	1 867	1 570	858	909	844	767	662	1050

*Limite de qualité Maximum : Chlorures : 200mg/L ; Sodium : 200mg/L ; Sulfates : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS

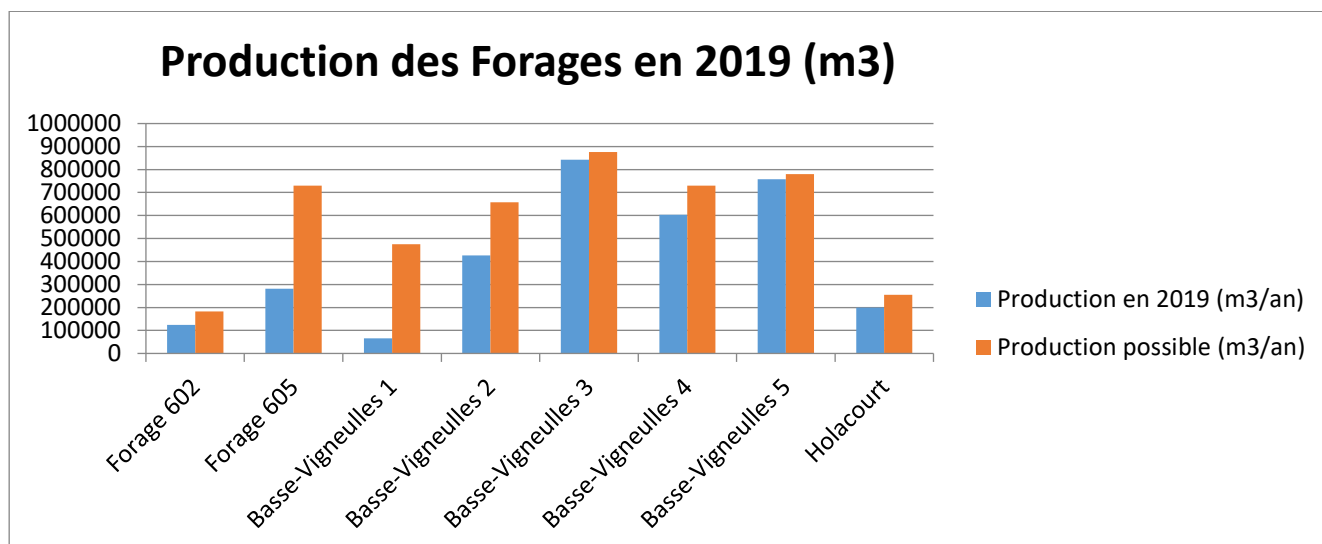
Pour les forages de CRÉHANGE, on dépasse les valeurs indiquées par les normes pour les paramètres chlorures et sodium, mais il s'agit de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles.

Depuis la mise en route du forage 5 de BASSE-VIGNEULLES en 2006, les forages de CRÉHANGE 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé en raison de la conductivité et des chlorures.

Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures. Afin de ne pas dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique (CSP), l'eau provenant des forages de CRÉHANGE est mélangée avec l'eau des forages de BASSE-VIGNEULLES, sur le site de Redlach. À noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectué par l'ARS.

L'eau est pompée à une profondeur de 100 mètres, puis passe sur des filtres afin d'enlever les éléments qui ont été dissous lors de son passage dans les différentes couches de roches. Ces éléments sont le fer, le manganèse, des sels de calcium tels que les carbonates et les bicarbonates. Ces derniers proviennent de la dissolution des roches calcaires. La concentration importante en bicarbonate de calcium caractérise l'eau produite par notre Syndicat, qualifiée d'eau "dure".

L'eau distribuée par le SEBVF est parfaitement conforme aux exigences fixées par les normes européennes. Cependant, la concentration importante en carbonate de calcium (appelé plus communément calcaire) a poussé les élus à compléter la filtration par un adoucissement (suppression du calcaire), réalisé en 1999 au travers de la nouvelle usine de décarbonatation, située à Basse-Vigneulles qui traite les Forages F1 à F5 soit 5, sur les 8 du SEBVF.



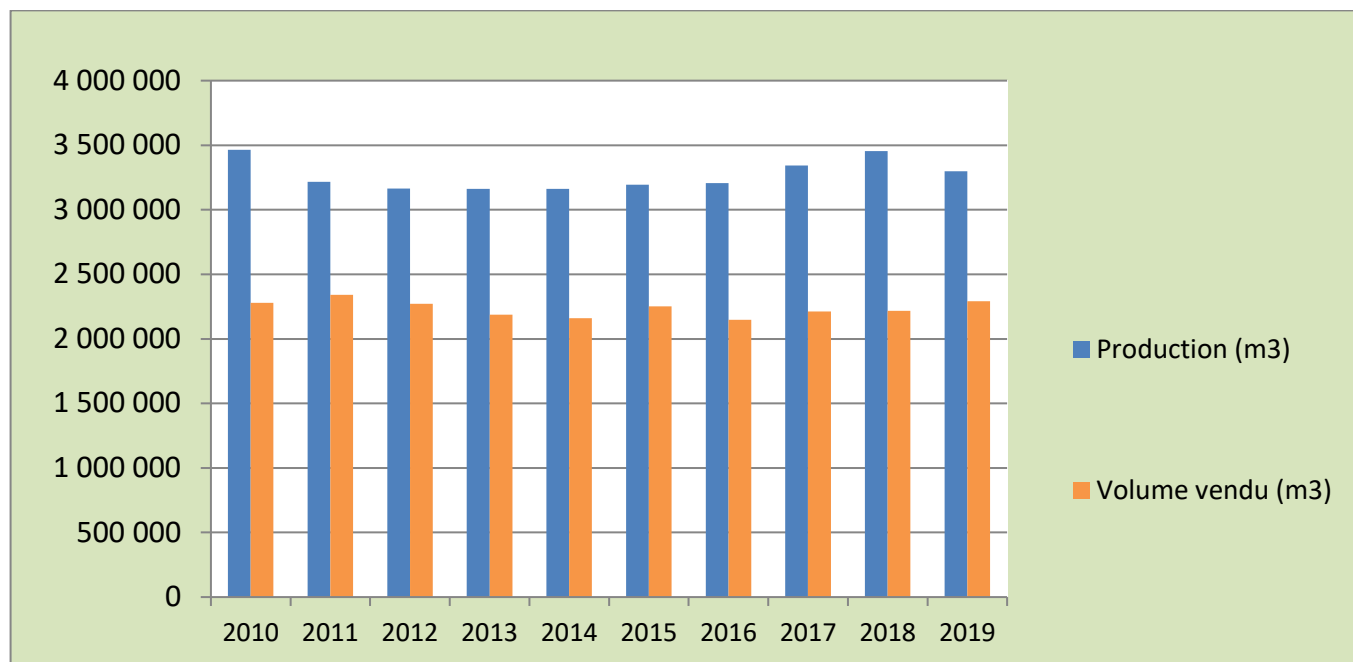
b) Volumes vendus :

Le volume d'eau facturé aux particuliers en régie directe a été de **2 292 261 m³ en 2019**.

En annexe figure le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2019.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production (m ³)	3 216 621	3 165 148	3 161 372	3 162 911	3 194 587	3 207 447	3 342 726	3 454 263	3 299 274
Volume vendu (m ³)	2 335 557	2 271 952	2 186 107	2 158 896	2 205 642	2 147 587	2 212 454	2 216 786	2 292 261
Rendement Brut (*)	72,61	71,78	69,15	68,26	69,04	67,28	66,93	64,95	70,00

(*) Le rendement brut prend en compte le volume vendu et le volume non facturé au titre de l'application du décret fuites.



Concernant les prélèvements, la moyenne syndicale est de 200 litres/jour/habitant. En France, en 2016 la moyenne nationale est de 211 litres/jour/habitant. Ce volume se situe dans la moyenne européenne et reste très inférieur à celui d'autres pays développés, tels que les Etats-Unis (551 litres/jour/habitant).

Entre 2006 et 2016, en France, la baisse des prélèvements est de 1,3 %/an. L'évolution à la baisse reflète plusieurs tendances :

- des générations d'équipements sobres en consommation d'eau remplacent d'anciennes installations dans les logements, les bâtiments tertiaires et industriels,
- les consommateurs sont d'avantages économes en eau, motivés par leur sensibilité environnementale ou par la volonté de maîtriser leur budget.

Concernant la consommation, en 2019, année caniculaire, nous enregistrons une hausse de la consommation. La recherche des fuites a permis de faire baisser la production en 2019. En 2019, le volume vendu est en progression de 3,4 % en raison notamment d'une période estivale marquée par les canicules.

En 2019, sur le territoire syndical, la consommation d'eau potable représente 139 litres/jour/habitant. En France, elle est de 170 litre/jour/habitant (donnée 2016 représentative de 69 % de la population). Le sud de la France est davantage consommateur d'eau en raison de la présence de résidences secondaires et de piscines privées. Par ailleurs les écarts de température entre régions ont un impact significatif sur les habitudes de consommation.

L'analyse des usages domestiques de l'eau sur une longue période démontre que les générations récentes d'équipements du foyer, ont fait sensiblement baisser la consommation d'eau. Les lave-linge et les sanitaires ont ainsi contribué à l'essentiel des économies d'eau. Parallèlement, les modes de vie ont évolué et certains occasionnent davantage de consommation : ainsi, la douche a remplacé le bain mais elle est prise plus fréquemment, elle contribue, paradoxalement et contrairement à une idée reçue, à augmenter la consommation d'eau. Sur 20 ans, la consommation a baissé de 18 litres/habitant/jour. Après plusieurs années de déclin (baisse de 11 % du volume vendu entre 2006 et 2016), la consommation d'eau potable progresserait à nouveau à partir de 2015.

c) **Performance du réseau :**

- **Rendement brut : 70,00 %**

Le volume comptabilisé du décret fuites (annulation directement à la facture) est de **17 182 m³** et doit être ajouté au volume d'eau facturé de **2 292 261 m³**. Le rendement brut est le rapport entre le volume facturé et comptabilisé et le volume prélevé au niveau des forages ((2 292 261 + 17 182)/3 299 274 X 100)). **On obtient un rendement brut de 70,00 %** ce qui représente un coefficient de perte de **30,00 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompiers,...). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

Le rendement brut s'améliore en 2019 en raison de la recherche active des fuites suite à l'acquisition de matériel d'écoute plus efficient.

- **Rendement net : 71,32 %**

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations). C'est le rendement qui prend en compte tous les usages. Au niveau national, le rendement est de l'ordre de 65 % pour la classe des collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants.

- **Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : 3,90 m³/j/km (critère AERM 2010 : < 7 m³/j/km)**

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- **Indice Linéaire des Pertes en distribution (ILP) : 3,73 m³/j/km (densité de 28,8 abonnés/km)**

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements). La moyenne nationale en 2016 est de 3,5 m³/j/km (densité comprise entre 25 et 50 abonnés/km et pour les collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants).

- **Indice Linéaire de Consommation (ILC) : 9,27 m³/j/km**

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

- **Performance / décret (> 65 + 0,2 ILC) : > 66,83 %**

Le rendement net doit être supérieur à cette valeur. En 2019, le SEBVF respecte la valeur minimale de rendement fixée dans le Décret 2012-97 du 27 janvier 2012.

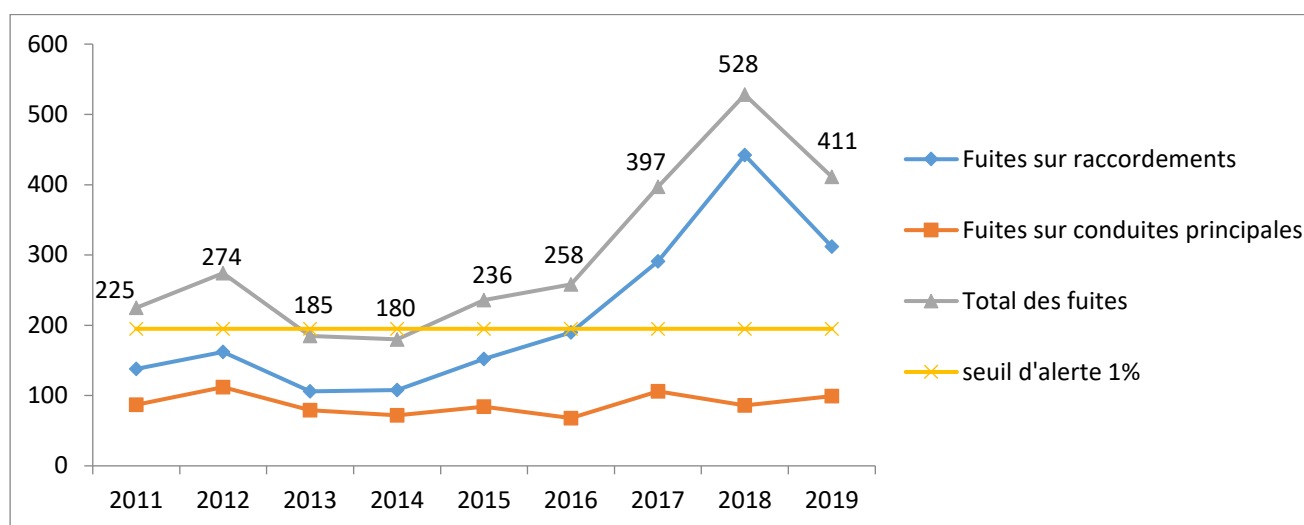
	2016		2017		2018		2019	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
Prélèvement au niveau des 8 forages (m ³)	3 207 447	8 788	3 342 726	9 158	3 454 263	9 464	3 299 274	9 039
Facturation abonnés avec décret fuite (m ³)	2 157 889	5 912	2 237 367	6 129	2 243 399	6 146	2 309 443	6 327
Rendement brut	67,28 %		66,93 %		64,95 %		70,00 %	
Rendement net	68,41 %		68,02 %		66,93 %		71,32 %	
ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m ³ /j/km)	/	4,19	/	4,41	/	4,79	/	3,90
ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m ³ /j/km)	/	4,04	/	4,26	/	4,51	/	3,73
ILC : Indice Linéaire de Consommation (m ³ /j/km)	/	8,75	/	9,06	/	9,13	/	9,27
Performance / décret (> 65 + 0.2 ILC) (*)	66,75 %		66,81 %		66,83 %		66,86 %	

(*) Le rendement net doit être supérieur à cette valeur.

Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur l'ensemble du Syndicat :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fuites sur raccordements	138	162	106	108	152	190	291	442	312
Fuites sur conduites principales	87	112	79	72	84	68	106	86	99



L'année 2016 a été marquée par une période de fuites très importante de juillet à mi-octobre. L'année 2017 est marquée par deux fortes périodes de fuites (fin de l'hiver et en été). En 2018, année de forte sécheresse de mai à octobre, le nombre de fuites a ainsi doublé par rapport à l'année 2016. Fin 2018, le système de chloration au bioxyde de chlore a été remplacé par une chloration au chlore gazeux. En 2019, année marquée par les fortes chaleurs, le nombre d'interventions a baissé.

En 2017, selon l'analyse comparative de la FNCCR, les collectivités ont observé en moyenne 12 casses pour 100 km de réseau principal ce qui pour le SEBVF représenterait 83 interventions (à comparer avec 2014). Cet indicateur doit toutefois être considéré avec précaution : en effet, une casse comptabilisée doit d'abord être détectée. Ainsi un taux de casses élevé n'est pas nécessairement synonyme de mauvaise performance du réseau, mais d'efforts sur la recherche de fuites, alors qu'un faible taux de casses peut traduire une mauvaise détection des fuites.

En 2017, au niveau national, la FNCCR donne un taux de casse sur raccordement de l'ordre de 1 %. La valeur 2018 était supérieure à 2 %. En 2019, ce taux est passé à 1,5 %.

d) Personnel du Syndicat :

En 2019, les formations qualifiantes se sont poursuivies notamment pour les nouveaux arrivés (moins de 3 ans) ainsi que l'obtention des Permis E(C). Les formations réglementaires mobilisent déjà d'importants moyens (CACES, Habilitations...) en raison de fréquence assez proche.

Les formations réglementaires mobilisent chaque année d'importants moyens.

En 2019, elles ont concerné les habilitations électriques (7 agents), le CACES GACV (6 agents) lié à l'utilisation des grues auxiliaires des camions (formation nécessaire pour l'utilisation de la grue avec télécommande du nouveau camion Renault reçu en avril 2020). Des formations concernant les Risques Chimiques (4 agents) et la gestion du Chlore Gazeux (6 agents) ont été effectués auprès des agents intervenant à la station de décarbonatation de Basse-Vigneulles. Une formation pour l'obtention du Permis E (C) a également concerné 2 agents.

Pour 2020, les formations concerneront les habilitations électriques (5 agents), les CACES recyclage R482 Cat.A (Minipelle) et Cat. C1 (Tractopelle) (3 agents), les Risques Chimiques (3 agents), et la Gestion du Chlore Gazeux (1 agent). Une formation recyclage concernant les travaux en hauteur (intervention avec harnais de sécurité dans les réservoirs sur tour) sera proposée.

e) Bâtiments :

Les travaux de réhabilitation de 5 réservoirs ont démarré en octobre 2016 pour une durée de 3 ans. Ceux-ci se sont achevés au deuxième semestre 2019 par le réservoir d'Arraincourt et de Maizery/Landremont. En parallèle nous avons réalisé des travaux de réhabilitation des réservoirs de Lelling, Viller et Créhange-Village. 5 réservoirs sont projetés pour les années 2020 à 2022. Une étude sur l'accessibilité du Siège aux Personnes à Mobilité Réduite a été réalisée en 2015 et a abouti à des travaux fin 2018. Ces travaux se sont achevés en avril 2019. En 2019, ont été réalisés les travaux de mise en conformité de la station de Basse-Vigneulles, et l'installation de système de chloration au chlore gazeux aux stations de Créhange et de Rémilly.

f) Installation des modules chez les particuliers

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau, le système de relève à distance par terminal portable est effectif depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés d'un dispositif de relève à distance au 01.12.2019 sur les différents secteurs :

SECTEURS	Nombre d'Abonnés	Compteurs avec sondes
Secteur BASSE-VIGNEULLES	6 047	4 941
Secteur DUF Cités	1 605	1 600
Secteur COURCELLES-CHAUSSEY	1 397	1 335
Secteur DELME	1 650	1 594
Secteur PANGE	2 445	2 428
Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	2 034	1 777
Secteur SERVIGNY-Lès-RAVILLE	1 158	1 125
Secteur GUESSLING-HÉMERING	1 098	363
Secteur RÉMILLY	1 363	1 363
Secteur LESSE-CHENOIS	1 151	1 143
TOTAL	19 948	17 669 (*)

(*) + 680 compteurs équipés par rapport à 2018

En 2018 et 2019, la priorité a été donnée de respecter l'échéance de la DIRECTE, au 31.12.2018, par le changement des compteurs de plus de 15 ans, mais aussi le remplacement de ceux déjà équipés d'un dispositif de relève à distance et défectueux. Les difficultés rencontrées dans la fiabilité de ce système de communication a ralenti le déploiement de cette technologie. Le nouveau fournisseur donne depuis 3 ans entièrement satisfaction par l'absence de dysfonctionnement.

g) Véhicules

Nous avons remplacé le camion IVECO de 2003 par un camion RENAULT équipé d'une grue, ainsi que l'achat d'une remorque. En 2020, il est prévu de remplacer la camionnette NISSAN par un RENAULT Master équipé pour les interventions d'urgence.

Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
KANGOO (5 places)	ET-232-CJ	2018	75 246 kms
KANGOO (Camionnette)	DT-071-BG	2015	67 176 Kms
KANGOO (Camionnette)	CH-720-VW	2012	91 155 kms
KANGOO (Camionnette)	AV-316-WB	2010	181 714 kms
KANGOO (5 places)	BR-699-MJ	2011	267 680 kms
FORD KA (5 places)	CJ-618-ZG	2012	40 733 kms
BIPPER (Camionnette)	BR-141-JF	2011	156 277 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	234 358 kms
MASTER (Travaux)	EN-486-HV	2017	42 339 kms
MASTER (ASTREINTE)	AV-180-RE	2010	175 881 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	223 356 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	249 960 kms
NISSAN	251 CAG 57	2008	185 125 kms
CAMION RENAULT- Grue	821-BQZ-57	2007	168 560 kms
CAMION IVECO - Grue	507 AYT 57	2003	173 019 kms
CAMION RENAULT - Grue	FP-206-GC	2020	
TRACTOPELLE	/	1999	6 249 h
MINIPELLE avec remorque	75334	2008	4 288 h
MINIPELLE avec remorque	77279	2008	3 839 h
COMPRESSEUR	AV-180-RE	--	462 h
COMPRESSEUR	EN-486-HV	--	599 h

* kilométrages et heures au 31.12.2019

Protection de la ressource

En France, la production d'eau potable repose sur 33 200 ouvrages de prélèvement exploitant de nappes souterraines et des masses superficielles. Afin de protéger les captages contre les pollutions accidentelles ou diffuses, la mise en place des périmètres de protection qui fait partie des compétences des collectivités est obligatoire depuis la loi sur l'eau de 1992. A fin 2017, soit 25 ans plus tard seulement 76,5 % des captages bénéficient de périmètres de protection.

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une déclaration d'utilité publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource :

- Périmètre de protection immédiate : Quelques ares, surface acquise et clôturée par le Maître d'Ouvrage, toute activité est interdite.
- Périmètre de protection rapprochée : Plusieurs hectares, zone d'appel du point d'eau, toute activité susceptible de provoquer une pollution ponctuelle ou accidentelle est interdite ou réglementée.
- Périmètres de protection éloignée : Superficie très variable, zone d'alimentation du point d'eau, certaines activités peuvent être réglementées selon les spécificités locales.

Le forage d' HOLACOURT est réglementairement protégé.

Concernant les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES, l'arrêté a été signé le 9 août 2016. L'Arrêté Préfectoral a été notifié aux propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre immédiat et rapproché courant juin 2017. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés en 2017.

La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 % tant pour le forage de HOLACOURT que pour les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES.

3 - Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager

a) Taux de conformité des prélèvements d'eau

La qualité de l'eau potable fait partie des trois préoccupations principales des Français en matière d'environnement. Pour être potable, l'eau doit répondre à des critères de qualité très stricts. Les contrôles sanitaires sont réalisés sous l'égide des Agences Régionales de Santé (ARS), qui effectuent plus de 300 000 prélèvements annuels sur l'ensemble du système de distribution (usine de traitement, réservoirs et réseaux) pour contrôler la qualité de l'eau distribuée, ce qui fait le produit alimentaire le plus contrôlé de France. Les résultats des analyses sont régulièrement mis à jour et à disposition du public sur un site internet géré par le Ministère des Solidarités et de la Santé, et sont disponibles en Mairie.

Depuis 2017, suite à un appel d'offre réalisé par l'ARS, les prélèvements et les analyses sont dorénavant exécutés par le laboratoire Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH (67). Le résultat des analyses, concernant la qualité de l'eau distribuée, est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous trouverez en annexe les fiches de synthèse des analyses réalisées en 2019 sur les trois unités de distribution. La note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau sera disponible sur le site internet du Syndicat.

La dépense en analyses d'eau en **2019** s'est élevée à **12 616,23 €HT**.

b) Taux de réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis le 01.01.2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapportés au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix de l'eau pratiqué par la collectivité.

En 2019, ce sont 11 réclamations écrites qui ont été réceptionnées sur un total de 19 957 abonnés, soit 0,6 réclamations /1 000 abonnés.

La moyenne nationale est de 3,2 % en 2016. Cet indicateur reste très subjectif car certains services comptabilisent toute demande des usagers même non justifiée et d'autres invitent les usagers à faire un courrier pour formaliser les réclamations orales, ce qui est le cas du SEBVF.

c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son raccordement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

370 abonnés sur un total de 19 957 abonnés ont été concernés par une interruption non programmée de la distribution en eau, soit environ 19 abonnés / 1 000 abonnés. Le temps de coupure moyen est de 6h par coupure pour l'année 2019.

Cet indicateur est très subjectif car il ne prend pas en compte le nombre exact d'abonnés coupés totalement. En effet, sur un même réseau, selon la rapidité de la réparation, seuls les points hauts peuvent être concernés.

d) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un raccordement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un raccordement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours ouvrés à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un raccordement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

En 2019, le SEBVF a respecté ces délais pour l'ensemble de ces demandes. Les seuls dépassements constatés sont liés à des reports suite à la demande des clients.

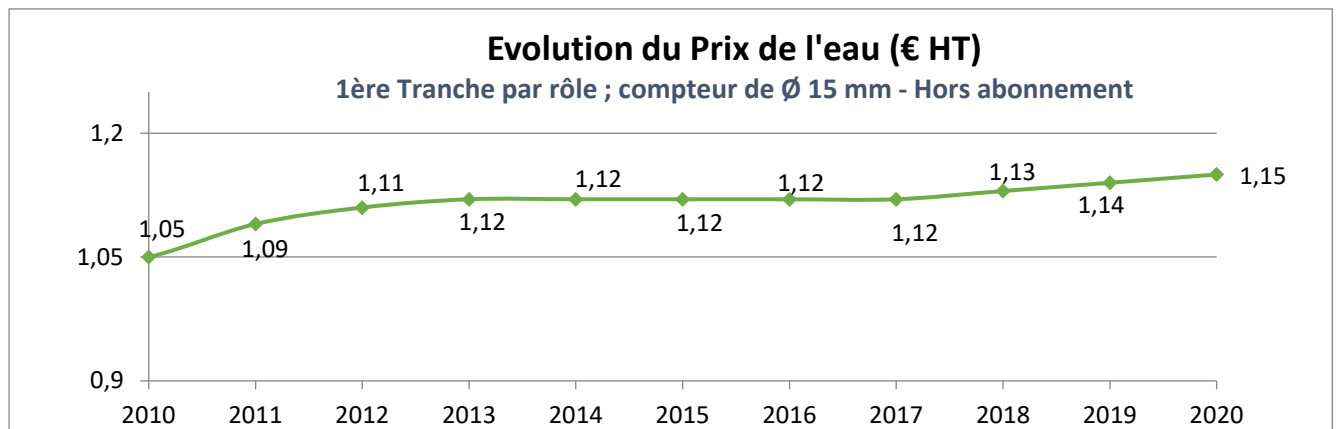
4 - Indicateurs financiers et patrimoniaux

a) Le prix de l'eau

Le prix de base HT et hors redevance du mètre cube d'eau s'élevait en 2019 à **1,14 €** (part eau potable).

En 2019 le prix du mètre cube s'élevait à 1,709 € (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement), bien inférieur à la moyenne nationale.

Un tableau retraçant l'évolution du prix de l'eau depuis 2010 figure ci-après.



Le prix du mètre cube en 2020 (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) est de 1,724 €HT soit 1,82 €TTC/m³.

En 2016, la moyenne nationale était de 1,86 €TTC/m³ pour 120 m³ contre 1,70 €TTC/m³ au SEBVF. Un ménage français a dépensé en moyenne pour les services publics d'eau (eau potable + assainissement), 0,87% de son budget 2017 (sur la base d'une moyenne 40 365 €). Cette part de budget consacrée à l'eau est stable dans le temps, en particulier comparée à celle des énergies qui peut fluctuer sensiblement d'une année à l'autre.

Le tableau ci-après présente le prix de l'eau depuis 2010, par tranche et par période de facturation, ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2020 qui ne comporte que 3 tranches par rôle depuis 2015.

BASE €HT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<u>EAU</u>											
* de 0 à 50 m ³	1,05 €	1,09 €	1,11 €	1,12 €	1,12 €	--	--	--	--	--	
* de 50 à 110 m ³	1,05 €	1,09 €	1,13 €	1,18 €	1,18 €	--	--	--	--	--	
* de 110 à 375 m ³	1,00 €	1,04 €	1,08 €	1,12 €	1,12 €	--	--	--	--	--	
* de 375 à 550 m ³	0,74 €	0,77 €	0,80 €	0,83 €	0,83 €	--	--	--	--	--	
* au-delà de 550 m ³	0,64 €	0,66 €	0,67 €	0,68 €	0,68 €	--	--	--	--	--	

BASE €HT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<u>EAU</u>											
* de 0 à 20 m3	--	--	--	--	--	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,13 €	1,14 €	1,15 €
* de 21 à 375 m3	--	--	--	--	--	1,16 €	1,18 €	1,20 €	1,21 €	1,23 €	1,24 €
* au-delà de 375 m3	--	--	--	--	--	0,70 €	0,72 €	0,74 €	0,75 €	0,76 €	0,78 €
<u>SURTAXE AGENCE</u>	0,10 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €

ABONNEMENT COMPTEURS

ABONNEMENT (annuel)

BASE €HT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
* Code 1 – Diam. 15 mm	33,96 €	39,96 €	51,96 €	51,96 €	54,60 €	54,60 €	55,68 €	61,68 €	62,28 €	62,90 €	63,53 €
* Code 2 – Diam. 20 mm	38,52 €	45,60 €	52,80 €	60,00 €	60,00 €	60,96 €	62,16 €	68,76 €	69,48 €	70,18 €	70,88 €
* Code 3 – Diam. 30 mm	51,96 €	54,00 €	62,40 €	70,80 €	70,80 €	72,00 €	73,44 €	81,24 €	82,08 €	82,90 €	83,73 €
* Code 4 – Diam. 40 mm	60,72 €	72,00 €	82,80 €	93,60 €	93,60 €	95,04 €	96,96 €	107,28 €	108,36 €	109,44 €	110,53 €

INDUSTRIELS (annuel)

* Code 5 – Diam. 60 mm	164,88 €	195,00 €	225,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €	244,80 €	271,08 €	273,78 €	276,52 €	279,29 €
* Code 6 – Diam. 80 mm	190,32 €	223,50 €	255,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	275,40 €	304,95 €	307,98 €	311,06 €	314,17 €
* Code 7 – Diam. 100 mm	256,32 €	300,00 €	345,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €	367,20 €	406,62 €	410,67 €	414,78 €	418,93 €
* Code 8 – Diam. 150 mm	330,96 €	388,50 €	450,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	489,60 €	542,16 €	547,56 €	553,04 €	558,57 €
* Code 9 – Diam. 200 mm	435,54 €	510,00 €	585,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	612,00 €	677,94 €	684,72 €	691,57 €	698,49 €

b) Renforcement et extension des conduites / taux de renouvellement

Les travaux suivants programmés en 2019 sont achevés et ont été réalisés par nos équipes, ou dans le cadre de marchés spécifiques ou dans le cadre du marché à bons de commande attribué à KREMEUR TP et au Groupement CHAUVET-DUCHANOIS.

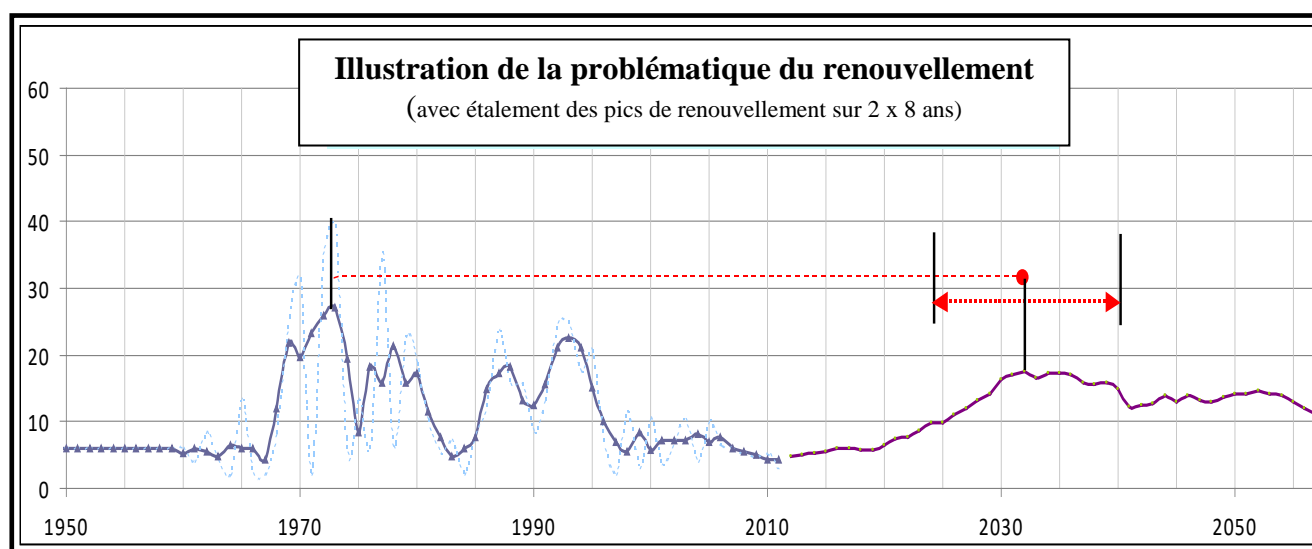
Lieu des travaux	Rue concernée	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccordements individuels	Entreprise ayant réalisé les travaux
DELME	RD 955	Fonte 150 sur 145 ml	/	DUCHANOIS TP
PANGE	Pont de Domangeville	Fonte 150 sur 120 ml	1	KREMEUR TP

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprises de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2012.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nouveaux raccordements	83	82	97	89	94	82	101	98
Compteurs en lotissement	85	91	61	40	79	75	86	93
Reprise de raccordements individuels	161	115	110	57	107	160	238	186
Linéaire de conduites renouvelées (km)	1,86	0,83	1,065	0,63	0,48	0,877	0,175	0,265
Linéaire total des conduites principales (km)	670	670	670	670	687	687	693	695*
Taux de renouvellement des conduites	0,28 %	0,12 %	0,16 %	0,09 %	0,07 %	0,12 %	0,03 %	0,03 %

*Mise à jour 2020 en intégrant les conduites principales supérieures à partir de 60 mm.

Avec une moyenne nationale de 0,5 % du réseau d'eau potable renouvelé chaque année depuis 2009, 190 années seraient nécessaires pour renouveler l'ensemble du réseau. La volonté gouvernementale, à l'issue des Assises de l'Eau de 2018, est de permettre de renouveler 1 % du réseau chaque année, grâce à des mesures à destination des collectivités : aides pour améliorer la connaissance des réseaux et facilitation d'accès à des emprunts de longue durée (Aquaprêt de la Banque des Territoires, CDC).



Le linéaire total du réseau, pour les conduites considérées principales est de 695 km.

- Réseau qui se concrétise par la prédominance des diamètres 100 à 200 mm. On retiendra que les conduites PVC 140 mm et 160 mm représentent 35 % du linéaire du réseau de distribution du SEBVF.
- Un matériau principalement en PVC 64 %, contre 30 % en fonte.
- Réseau jeune, 50 % à moins de 40 ans.

Figure 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

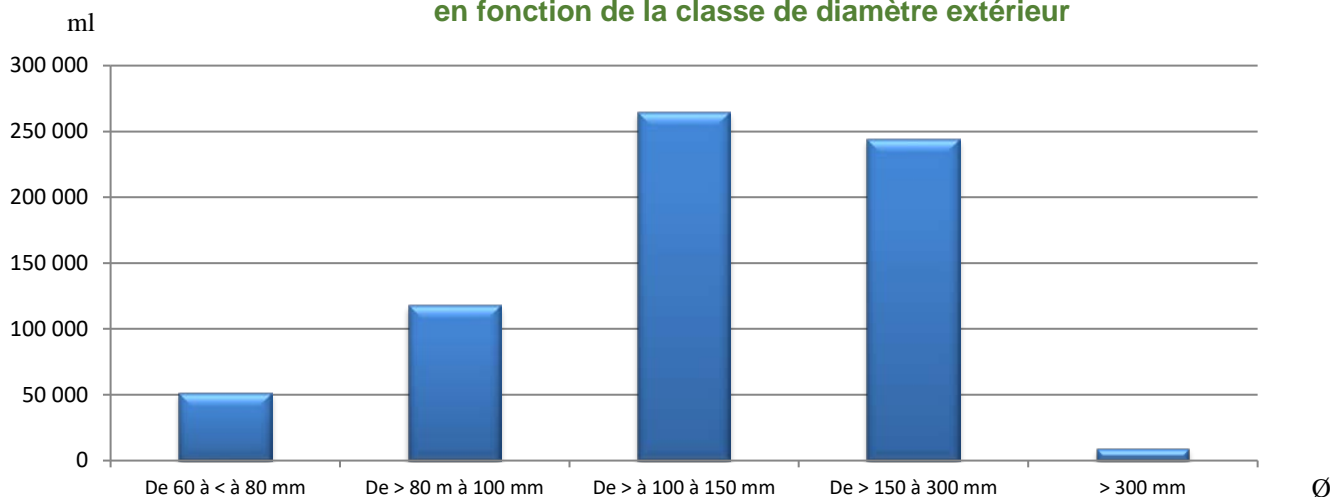
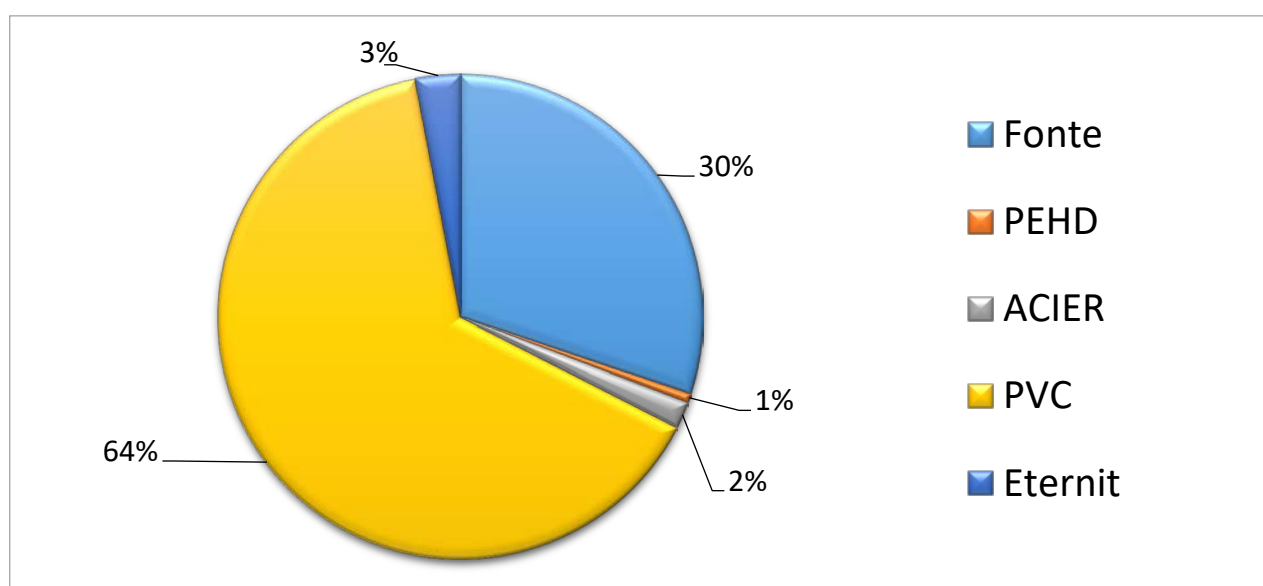


Tableau 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

Diamètre extérieur	Linéaire (ml)	Part (%)
Inférieur à 60 mm	4 249	0,6
De 60 à < à 80 mm	52 063	7,5
De > 80 m à 100 mm	119 415	17,2
De > à 100 à 150 mm	267 825	38,5
De > 150 à 300 mm	243 152	34,9
> 300 mm	9 111	1,3
Total	695 815	100,0

Les rendus suivants illustrent que le réseau de distribution est majoritairement composé de matériaux plastiques (près de 65 % du linéaire). Au niveau national, cette valeur est proche de 45 %.

Figure 2 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction des matériaux



Il est à noter la prédominance des réseaux en PVC (64,9 %) dont la majorité a été posée après 1980, contre 51 % au niveau national en 2017.

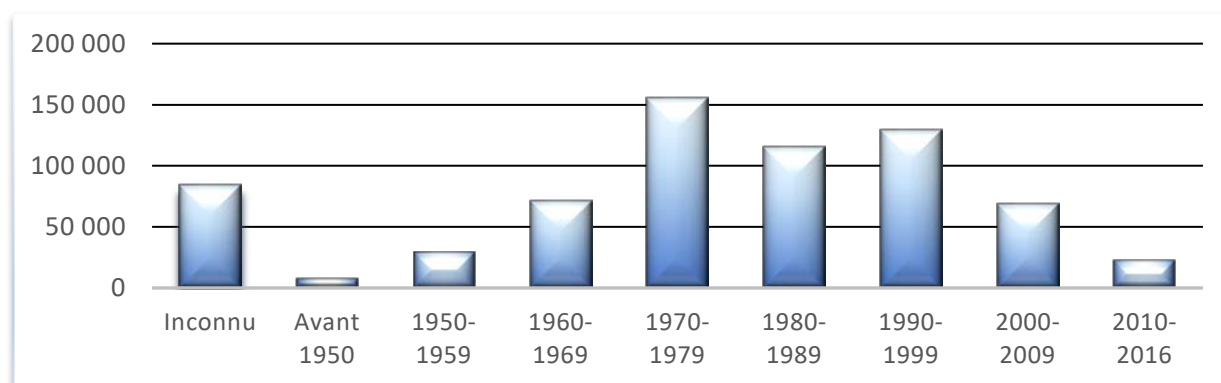
Les canalisations en fibrociment représentent 3 % du linéaire contre 2,3 % au niveau national en 2017.

Tableau 2 : Répartition des linéaires de réseau, pour les conduites considérées principales, en fonction des matériaux

Matériaux	Linéaire (ml)	Part (%)
FONTE	209 456	30,1
PEHD	4 418	0,6
PVC	448 904	64,5
ACIER	12 316	1,8
ETERNIT	20 721	3,0
Total	695 815	100,0

Près de 50 % du réseau de distribution à moins de 40 ans. A ce jour, l'âge des réseaux est inconnu pour plus de 10 % du linéaire (22 % au niveau national).

Figure 3 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction l'âge des conduites principales



Sur l'échantillon de l'analyse comparative de le FNCCR la majorité des réseaux au niveau national, a été posée entre 1945 et 1985.

c) Investissements réalisés en 2019

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2019 figurent au Compte Administratif.

d) Réalisations budgétaires

Recettes globales

* Recettes d'exploitation	6 595 408,45 €
* Recettes d'investissement	2 454 901,48 €
Total	9 050 309,93 €

Dépenses réelles

* Dépenses d'exploitation :	4 998 539,67 €
* Dépenses d'investissement :	2 620 773,83 €
Total :	7 619 313,50 €

e) Endettement et annuités

* encours de la dette au 31.12.2019	3 779 904,83 €
* montant des annuités (capital + intérêts) :	532 601,39 €
Pour mémoire annuités de 2018	(563 968,28 €)
• en capital :	421 952,96 €
• en intérêts :	110 648,43 €

f) Durée d'extinction de la dette en 2019

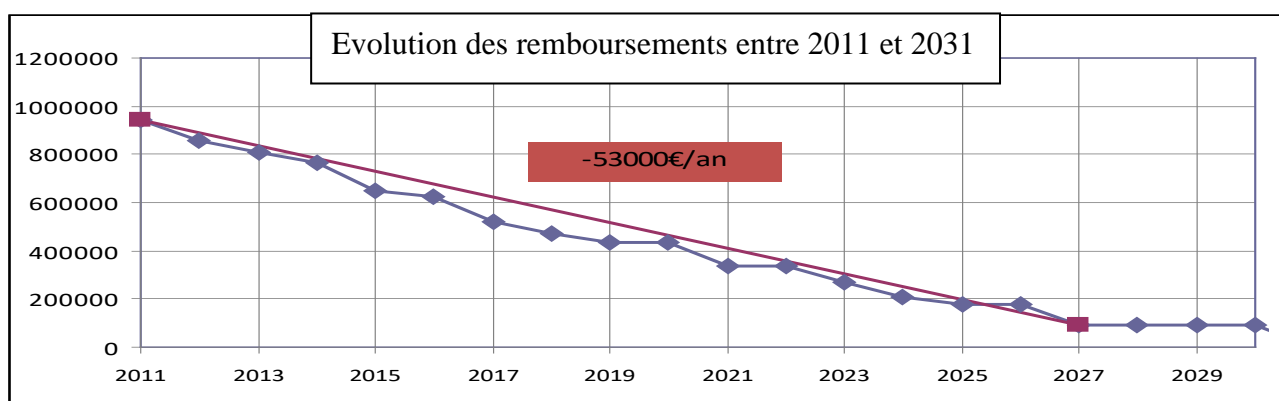
La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. La dernière annuité a pour échéance le 30.11.2032.

Données nécessaires au calcul :

- Encours total de la dette au 31/12/2019 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **3 779 904,83 €**
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :
9 050 309,93 € - (7 619 313,50 € - 421 952,96 €) = **1 852 949,39 €**

En 2019, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 2,04 ans (3 779 904,83 € / 1 852 949,39 €). En 2018, elle s'élevait à 1,96 ans.

Suite à son étude comparative des services d'eau potable, la FNCCR donne, pour l'exercice 2016, une extinction moyenne de la dette de 2,2 ans et une moyenne nationale de 3,2 ans.



La réduction de l'endettement permettra :

- de faire monter en charge la capacité d'autofinancement,
- de faire remonter les dotations comptables aux amortissements.

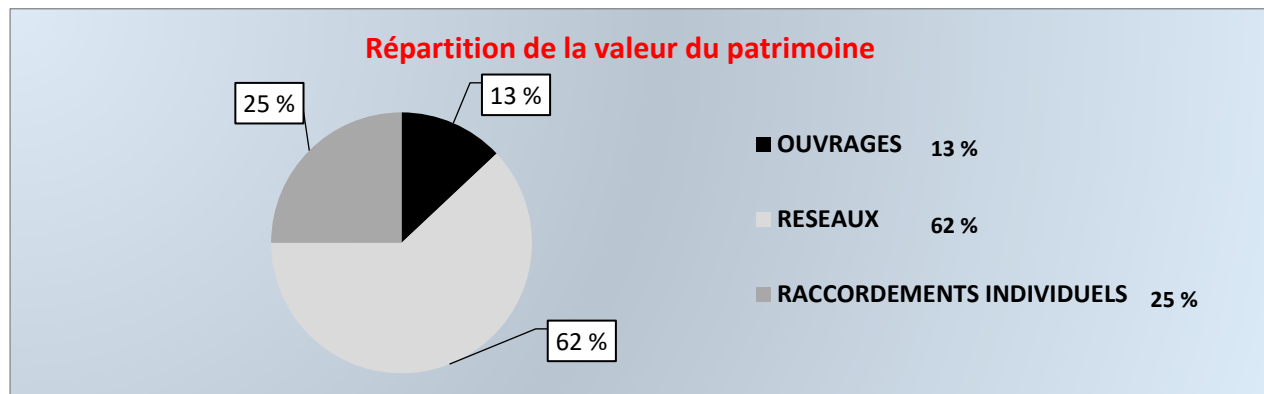
g) Synthèse patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en tenant compte de l'ensemble des ouvrages du SEBVF.

La valeur patrimoniale s'élève à 124 Millions d'€uros, soit environ 3 000 €habitant, soit une dotation annuelle à terme de 2,35 Millions €

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCORDEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
VALEUR	16 683 435 €	76 000 000 €	31 383 300 €	124 066 735 €	2 990 € HABITANT
AMORTISSEMENT	0,16 €/m ³	0,49 €/m ³	0,40 €/m ³	1,04 €/m ³ *	

* à comparer au prix du m³ en 2019 (sur la base de 120 m³/an, y compris abonnement) : 1,709 €/m³



L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 98/120. A savoir qu'au niveau national cet indice était de 90/120 en 2017.

h) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1, de même que le montant des impayés, comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France (VNF) et la TVA liée à ces postes. Sont exclues les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2018 est de 101 336,39 €TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2018 est de 5 234 198,03 €TTC.

Calcul de l'indicateur : 101 336,39 €TTC / 5 234 198,03 €TTC = 0,0194 soit **1,94 %**.

Exercice	Chiffres (TTC)	Indicateur
2011	125 866,50 € : 4 130 279,09 €	3,05 %
2012	123 656,08 € : 4 282 438,99 €	2,89 %
2013	112 875,59 € : 4 637 029,03 €	2,43 %
2014	125 078,73 € : 4 997 610,45 €	2,50 %
2015	138 500,38 € : 4 841 592,84 €	2,86 %
2016	123 728,00 € : 4 912 200,21 €	2,52 %
2017	108 135,49 € : 5 126 940,78 €	2,11 %
2018	101 336,39 € : 5 234 198,03 €	1,94 %

Au niveau national pour l'année 2017, le taux d'impayés est de 1,9 %.

Les opérateurs publics dont le recouvrement est effectué par le Trésor Public en totalité sont les plus impactés par le niveau des taux d'impayés, même si celui-ci est en baisse pour le SEBVF, pour les années 2018 et 2019. Ceci s'explique par les moyens limités dont dispose actuellement le Trésor Public pour procéder au recouvrement mais aussi par le contexte législatif et économique.

Alors que les services énergétiques peuvent réduire et interrompre l'alimentation en cas d'impayés en dehors de la trêve hivernale, la loi Brottes a créé une particularité pour l'eau. Cette loi votée le 15 avril 2013 et le Décret d'application du 27 février 2014 interdisent toute l'année les coupures d'eau et réductions de débit pour les résidences principales en cas d'impayés. Le 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a attesté la conformité de cette disposition.

Par ailleurs, le montant des surconsommations non facturées aux consommateurs dans le cadre de la loi Warsmann de 2012 plafonnant les factures en cas de fuite après compteur, représente une baisse de recette de près de 86 millions d'euros dans les services d'eau potable en 2017 en France, soit 2,75 % du chiffre d'affaires. En 2019, le volume non facturé par application de cette disposition est de 20 947 m³.

ANNEXES

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2019	23
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2019 :	
- Vente d'eau aux particuliers (Volume facturé en 2019)	24
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2	25
- Secteur Cité Minière (CRÉHANGE et FAULQUEMONT)	26
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	27
- Secteur de DELME	28
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	29
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	30
- Secteur de PANGE	31
- Secteur de RÉMILLY	32
- Secteur de SERVIGNY-Lès-RAVILLE	33
- Secteur de LESSE - CHENOIS	34
• Prix de l'eau par secteur en 2019 :	
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	35
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	36
- Secteur de DELME	37
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	38
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	39
- Secteur de PANGE	40
- Secteur de RÉMILLY	41
- Secteur de SERVIGNY-Lès-RAVILLE	42
- Secteur de LESSE - CHENOIS	43
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	44-47
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	48
• Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux en 2019	49
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2019	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (forages de BASSE-VIGNEULLES et CRÉHANGE)	50
- Unité de Distribution SEBVF 3 (forage de BASSE-VIGNEULLES)	51
- Unité de Distribution de CHENOIS	52

TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.
ANNEE 2019

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
FORAGE 602	257 612	291 813	34 201	31.12.2018	19.03.2019
	0	89 469	89 469	19.03.2019	31.12.2019
FORAGE 605	1 378 039	1 659 137	281 098	31.12.2018	31.12.2019
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	133 722	199 503	65 781	31.12.2018	31.12.2019
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	1 624 328	2 050 176	425 848	31.12.2018	31.12.2019
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	1 546 634	2 389 243	842 609	31.12.2018	31.12.2019
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	1 446 383	2 049 239	602 856	31.12.2018	31.12.2019
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5	2 501 622	3 259 640	758 018	31.12.2018	31.12.2019
FORAGE HOLACOURT	396 137	595 531	199 394	31.12.2018	31.12.2019
TOTAL			3 299 274 m3		

**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS
(Volumes facturés en 2019)**

SECTEURS	Nombre Abonnés	Population au 01/01/2016 publiée au 01/01/2019	VOLUME FACTURÉ			VOLUME TOTAL facturé en 2019
			2019/1	2019/2	2019/3	
BASSE-VIGNEULLES	6 048	16 825	239 340	214 341	272 561	726 242
KALHYGE (anciennement Initial BTB)	1					40 497
COURCELLES-CHAUSSY	1 393	3 824	64 863	53 210	56 050	174 123
DELME	1 650	3 493	68 703	54 406	68 757	191 866
LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	2 038	4 493	78 015	60 667	66 932	205 614
MC DO (*)	1					1 279
CORA (*)	3					16 186
Sarl SODITHIS (*)	2					5 477
RESTAURANT AUTOROUTE (*)	1					12 358
PANGE	2 445	5 603	77 429	81 270	91 559	250 258
RÉMILLY	1 363	3 117	53 432	46 583	47 240	147 255
SERVIGNY	1 158	2 996	46 452	40 527	44 932	131 911
CITÉS MINIÈRES (FAULQUEMONT – CRÉHANGE)	1 605		63 341	46 565	56 113	166 019
GUESSLING-HÉMERING	1 098	2 416	34 773	32 043	33 246	100 062
LESSE - CHENOIS	1 151	2 533	42 542	39 548	41 024	123 114
TOTAL	19 957	45 300	768 890	669 160	778 414	2 292 261

(*) Facturation mensuelle.

ANNÉE 2019

Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2019				2018	2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2019)	2019/1	2019/2	2019/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
BASSE-VIGNEULLES 1	159	CREHANGE	775	3 974	36 672	32 429	37 664	106 765	96 632	97 048	90 474
	209	FAULQUEMONT	1 776	5 476	78 864	66 612	97 405	242 881	244 286	239 056	234 527
		TOTAL BASSE-VIGNEULLES 1	2 551	9 450	115 536	99 041	135 069	349 646	340 918	336 104	325 001
BASSE-VIGNEULLES 2	008	ADELANGE	119	218	4 319	4 344	5 072	13 735	11 850	11 901	11 270
	029	ARRIANCE	104	212	3 938	3 828	4 537	12 303	12 504	11 841	12 020
	047	BAMBIDERSTROFF	505	1 068	13 920	12 759	14 696	41 375	40 215	39 864	38 669
	048	BANNAY	30	74	837	775	968	2 580	2 475	2 181	2 081
	085	BIONVILLE	172	391	5 895	5 166	6 824	17 885	16 865	15 537	15 017
	105	BOUSTROFF	65	151	3 029	3 176	3 694	9 899	9 072	9 029	8 798
	115	BRULANGE	48	104	1 781	1 276	2 082	5 139	4 393	5 347	5 497
	190	ELVANGE	182	387	6 975	8 119	8 081	23 175	20 794	22 226	21 622
	217	FLETRANGE	429	966	14 120	14 302	18 316	46 738	42 729	44 052	42 486
	230	FOULIGNY	110	199	7 776	4 701	6 483	18 960	15 643	16 045	13 608
	276	GUINGLANGE	150	338	5 716	7 828	6 364	19 908	16 992	16 878	15 869
	284	HALLERING	65	114	1 601	1 173	2 104	4 878	4 691	4 621	4 999
	297	HARPRICH	108	172	3 574	2 884	4 258	10 716	10 460	10 710	9 393
	313	HEMILLY	71	148	3 310	3 378	3 532	10 220	9 377	9 937	9 916
	319	HERNY	241	508	8 301	7 194	8 702	24 197	24 040	28 199	21 843
	430	MAINVILLERS	148	344	4 494	4 470	5 050	14 014	13 123	13 153	13 167
	442	MANY	129	274	4 254	3 384	4 009	11 647	12 512	10 519	10 691
	444	MARANGE-ZONDRANGE	160	340	8 167	5 439	7 562	21 168	26 854	27 375	28 464
	670	THICOURT	70	145	4 057	3 732	5 140	12 929	9 480	10 371	11 093
	673	THONVILLE	23	47	764	680	1 204	2 648	2 692	2 517	2 229
679	TRITTELING-REDLACH	230	541	7 150	7 006	8 233	22 389	21 787	22 709	22 047	
714	HAUTE-VIGNEULLES	219	423	6 359	5 507	7 268	19 134	18 025	18 490	18 094	
717	VILLER	119	211	3 467	4 179	3 313	10 959	9 875	9 763	10 256	
		TOTAL BASSE-VIGNEULLES 2	3 497	7 375	123 804	115 300	137 492	376 596	356 448	363 265	349 129

ANNÉE 2019

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

Secteur DUF CITÉ

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2019				2018	2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2019)	2019/1	2019/2	2019/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
CITES	159	CREHANGE	942		41 164	28 488	36 415	106 067	94 049	94 000	88 906
	209	FAULQUEMONT	663		22 177	18 077	19 698	59 952	54 782	55 491	54 052
		TOTAL CITES	1 605	0	63 341	46 565	56 113	166 019	148 831	149 491	142 958

ANNÉE 2019
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur COURCELLES-CHAUSSY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2019				2018	2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2019)	2019/1	2019/2	2019/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
COURCELLES-CHAUSSY	155	COURCELLES-CHAUSSY	1 213	3 414	58 488	47 741	49 310	155 539	160 620	158 773	142 566
	200	LES ETANGS	180	410	6 375	5 469	6 740	18 584	18 311	19 926	19 586
		TOTAL COURCELLES-CHAUSSY	1 393	3 824	64 863	53 210	56 050	174 123	178 931	178 699	162 152

ANNÉE 2019
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)
Secteur DELME

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2019				2018	2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2019)	2019/1	2019/2	2019/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
DELME	010	ALAINCOURT-LA-COTE	79	145	2 767	2 201	2 610	7 578	7 212	6 450	6 783
	040	AULNOIS-SUR-SEILLE	164	290	4 477	3 600	5 014	13 091	12 335	12 397	11 651
	171	DELME	482	1 130	20 814	16 015	19 598	56 427	56 374	49 483	46 918
	182	DONJEUX	48	91	1 427	1 193	1 614	4 234	4 141	3 679	3 602
	231	FOVILLE	41	102	1 721	1 276	2 699	5 696	4 626	4 311	5 019
	349	JALLAUCOURT	79	162	3 195	2 608	3 059	8 862	8 802	8 509	8 868
	354	JUVILLE	62	124	3 601	3 056	4 024	10 681	8 747	7 837	8 681
	381	LANEUVEVILLE	116	305	4 861	4 047	4 874	13 782	13 316	12 224	12 909
	391	LEMONCOURT	37	73	2 477	2 033	2 633	7 143	6 696	5 928	6 019
	406	LIOCOURT	72	143	3 512	2 969	3 723	10 204	7 525	7 067	8 409
	436	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	70	131	4 114	3 230	3 225	10 569	10 547	9 922	8 909
	440	MANHOUE	78	146	2 354	1 978	2 532	6 864	7 170	6 219	6 271
	472	MONCHEUX	65	152	3 282	2 202	2 756	8 240	8 200	8 397	8 139
	525	ORIOCOURT	29	59	1 046	808	1 151	3 005	2 947	3 054	3 340
	559	PUZIEUX	95	192	4 132	3 317	4 398	11 847	10 827	10 923	9 946
	727	VIVIERS	62	125	2 200	1 867	2 361	6 428	6 205	4 980	5 074
	737	VULMONT	27	32	1 320	940	1 163	3 423	3 237	2 944	2 846
	755	XOCOURT	44	91	1 403	1 066	1 323	3 792	3 925	3 535	3 340
		TOTAL DELME	1 650	3 493	68 703	54 406	68 757	191 866	182 832	167 859	166 724

ANNÉE 2019
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur GUESSLING-HÉMERING

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2019				2018	2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2019)	2019/1	2019/2	2019/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
GUESSLING-HEMERING	275	GUESSLING-HEMERING	451	928	13 563	11 078	11 822	36 463	32 979	34 468	34 379
	549	PONTPIERRE	320	742	11 020	11 338	11 287	33 645	33 768	34 708	31 215
	389	LELLING	206	490	6 234	5 720	6 453	18 407	19 203	17 795	18 003
	686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	121	256	3 956	3 907	3 684	11 547	11 706	11 876	12 408
		TOTAL GUESSLING-HEMERING	1 098	2 416	34 773	32 043	33 246	100 062	97 656	98 847	96 005

ANNÉE 2019
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2019				2018	2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2019)	2019/1	2019/2	2019/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1 727	3 775	68 186	52 447	58 803	179 436	164 234	168 120	160 369
	762	ZIMMING	311	718	9 829	8 220	8 129	26 178	23 906	24 792	25 574
		TOTAL LGV-LES-ST-AVOLD	2 038	4 493	78 015	60 667	66 932	205 614	188 140	192 912	185 943

ANNÉE 2019
VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE
(en m3)

Secteur PANGE

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2019				2018	2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2019)	2019/1	2019/2	2019/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
PANGE	037	AUBE	124	272	3 603	3 727	3 641	10 971	12 432	10 722	11 243
	148	COLLIGNY-MAIZERY	225	591	7 431	7 912	8 224	23 567	27 991	23 552	25 326
	156	COURCELLES-SUR-NIED	521	1 209	15 197	14 796	19 362	49 355	52 012	47 154	46 148
	385	LAQUENEXY	489	1 157	16 960	19 162	19 035	55 157	55 311	54 882	48 859
	431	MAIZEROY	167	392	6 239	6 118	7 543	19 900	19 527	19 899	19 736
	533	PANGE	420	899	11 932	13 680	15 044	40 656	41 099	41 369	42 251
	654	SILLY-SUR-NIED	330	704	9 163	9 001	11 237	29 401	29 810	31 161	29 542
	656	SORBHEY	169	379	6 904	6 874	7 473	21 251	20 289	19 697	18 376
		TOTAL PANGE	2 445	5 603	77 429	81 270	91 559	250 258	258 471	248 436	241 481

ANNÉE 2019
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur RÉMILLY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2019				2018	2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2019)	2019/1	2019/2	2019/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
REMILLY	020	ANCERVILLE	131	303	4 268	3 828	3 901	11 997	11 968	11 611	11 189
	057	BECHY	266	652	8 535	7 717	7 940	24 192	24 365	22 633	22 931
	572	REMILLY	966	2 162	40 629	35 038	35 399	111 066	111 425	103 193	105 850
		TOTAL REMILLY	1 363	3 117	53 432	46 583	47 240	147 255	147 758	137 437	139 970

ANNÉE 2019

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

Secteur SERVIGNY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2019				2018	2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2019)	2019/1	2019/2	2019/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
SERVIGNY	055	BAZONCOURT	215	555	9 375	7 909	8 996	26 280	23 772	23 383	23 093
	127	CHANVILLE	60	129	2 791	1 992	2 097	6 880	6 992	6 767	6 922
	392	LEMUD	211	460	6 946	6 711	7 116	20 773	19 816	22 691	18 556
	563	RAVILLE	113	279	3 935	3 299	4 004	11 238	10 639	10 489	10 768
	627	SANRY-SUR-NIED	174	299	4 844	4 413	4 898	14 155	12 765	11 755	11 520
	648	SERVIGNY-LES-RAVILLE	209	483	11 118	9 096	10 313	30 527	30 838	31 222	34 530
	695	VARIZE-VAUDONCOURT	63	556	2 420	2 673	2 928	8 021	9 505	8 939	9 149
	718	VILLERS-STONCOURT	113	235	5 023	4 434	4 580	14 037	13 290	14 277	14 440
		TOTAL SERVIGNY-FRECOURT	1 158	2 996	46 452	40 527	44 932	131 911	127 617	129 523	128 978

ANNÉE 2019

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

Secteur LESSE-CHENOIS

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2019				2018	2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2019)	2019/1	2019/2	2019/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
CHENOIS	007	ADAINCOURT	54	128	2 004	1 741	1 737	5 482	4 991	5 338	5 449
	027	ARRAINCOURT	66	131	2 407	2 158	2 284	6 849	6 757	6 267	7 091
	054	BAUDRECOURT	99	187	3 848	3 563	4 239	11 650	11 127	10 657	10 432
	138	CHENOIS	38	79	1 111	1 107	1 089	3 307	3 238	2 966	2 957
	236	FREMERY	44	78	2 614	2 108	2 339	7 061	7 503	7 574	7 556
	293	HAN-SUR-NIED	104	266	3 673	3 151	3 017	9 841	9 379	9 459	9 539
	328	HOLACOURT	42	89	1 200	1 347	1 367	3 914	3 446	3 536	3 605
	395	LESSE	101	212	3 569	3 125	3 442	10 136	9 406	9 334	9 668
	424	LUCY	114	224	4 345	4 033	3 989	12 367	12 850	12 740	12 310
	609	SAINT EPVRE	55	177	3 379	3 161	3 302	9 842	8 750	8 628	8 226
	698	VATIMONT	153	325	4 468	5 057	5 103	14 628	14 269	15 059	13 909
	726	VITTONCOURT	167	381	5 968	5 629	5 649	17 246	16 050	16 536	15 683
	728	VOIMHAUT	114	256	3 956	3 368	3 467	10 791	10 271	10 905	9 838
			TOTAL CHENOIS	1 151	2 533	42 542	39 548	41 024	123 114	118 037	118 999

PRIX de L'EAU 2019
SECTEUR BASSE-VIGNEULLES

COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
	PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			TVA 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
		POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
ADELANGE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
ARRIANCE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
BAMBIDERSTROFF	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
BANNAY	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
BIONVILLE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
BOUSTROFF	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
BRULANGE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
CREHANGE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
ELVANGE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
FAULQUEMONT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
FLETRANGE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
FOULIGNY	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
GUINGLANGE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
HALLERING	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
HARPRICH	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
HAUTE-VIGNEULLES	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
HEMILLY	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
HERNY	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
MAINVILLERS	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
MANY	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
(MARANGE)-ZONDRANGE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
MARANGE-(ZONDRANGE)	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
THICOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
THONVILLE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
TRITTELING	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
VILLER	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-

PRIX de L'EAU 2019
SECTEUR DE COURCELLES-CHAUSSY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT			
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT	TVA 10 %	TTC
155	COURCELLES-CHAUSSY *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,49 €	0,233 €	-	1,72 €	3,38 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
200	LES ETANGS *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,61 €	0,233 €	-	1,84 €	3,50 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-

PRIX de L'EAU 2019
SECTEUR de DELME

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
10	ALAINCOURT-LA-COTE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
40	AULNOIS-SUR-SEILLE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
171	DELME	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
182	DONJEUX	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
231	FOVILLE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
349	JALLAUCOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
354	JUVILLE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
381	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
391	LEMONCOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
406	LIOCOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
436	MALAUCCOURT-SUR-SEILLE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
440	MANHOUE *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	1,35 €	-	0,233 €	-	1,58 €	3,24 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	0,27189 €	-	0,27 €
472	MONCHEUX	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
525	ORIOCCOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
559	PUZIEUX	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
727	VIVIERS	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
737	VULMONT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-
755	XOCOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00947 €	0,18 €	-	-	-	-

PRIX de L'EAU 2019
SECTEUR de GUESSLING-HÉMERING

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
275	GUESSLING-HEMERING	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,50 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
389	LELLING	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,50 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
549	PONTPIERRE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,08220 €	0,09 €

PRIX de L'EAU 2019
SECTEUR de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
	POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,1553 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,0822 €	-	0,00822 €	0,09 €
1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,32 €	0,233 €	0,1553 €	1,71 €	3,37 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	0,0822 €	-	0,00822 €	0,09 €

PRIX de L'EAU 2019
SECTEUR de PANGE

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
37	AUBE *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	1,20 €	-	0,233 €	-	1,43 €	3,09 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
432	COLLIGNY-MAIZERY *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,58 €	0,233 €	-	1,81 €	3,47 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	0,23379 €	-	0,23 €
148	COLLIGNY-MAIZERY *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,49 €	0,233 €	-	1,72 €	3,38 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
156	COURCELLES-SUR-NIED *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,31 €	0,233 €	-	1,54 €	3,20 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
385	LAQUENEXY	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,24 €	0,233 €	0,15 €	1,62 €	3,28 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
431	MAIZEROY *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	2,21 €	0,233 €	-	2,44 €	4,10 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
533	PANGE *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,49 €	0,233 €	-	1,72 €	3,38 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
654	SILLY-SUR-NIED *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,22 €	0,233 €	-	1,45 €	3,11 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
656	SORBEY *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	2,12 €	0,233 €	-	2,35 €	4,01 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-

* PAS DE TVA SUR ASSAINISSEMENT-MODERNISATION ET PART FIXE

PRIX de L'EAU 2019
SECTEUR de RÉMILLY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
20	ANCERVILLE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,51 €	0,233 €	0,17 €	1,91 €	3,57 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
57	BECHY	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	1,40 €	-	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,45 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
572	REMILLY	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,51 €	0,233 €	0,17 €	1,91 €	3,57 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-

PRIX de L'EAU 2019
SECTEUR de SERVIGNY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10 %	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
55	BAZONCOURT *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,17 €	0,233 €	-	1,40 €	3,06 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
127	CHANVILLE *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	1,00 €	-	0,233 €	-	1,23 €	2,89 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
392	LEMUD	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,51 €	0,233 €	0,17 €	1,92 €	3,58 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
563	RAVILLE *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	2,47 €	0,233 €	-	2,70 €	4,36 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
627	SANRY-SUR-NIED *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	1,31 €	0,233 €	-	1,54 €	3,20 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
648	SERVIGNY-LES-RAVILLE *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	2,47 €	0,233 €	-	2,70 €	4,36 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
695	VARIZE-VAUDONCOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
718	VILLERS-STONCOURT *	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,68 €	0,233 €	-	0,91 €	2,57 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-

* PAS DE TVA SUR ASSAINISSEMENT ET MODERNISATION

PRIX de L'EAU 2019
SECTEUR de LESSE-CHENOIS

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5 %	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT			
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT	TVA 10 %	TTC
7	ADAINCOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
27	ARRAINCOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
54	BAUDRECOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
138	CHENOIS	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
236	FREMERY	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
293	HAN-SUR-NIED	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
328	HOLACOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
395	LESSE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
424	LUCY	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
609	SAINT-EPVRE	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	-	-	-	-	1,66 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
698	VATIMONT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
726	VITTONCOURT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-
728	VOIMHAUT	1,14 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,66 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,88 €	0,17233 €	0,00948 €	0,18 €	-	-	-	-



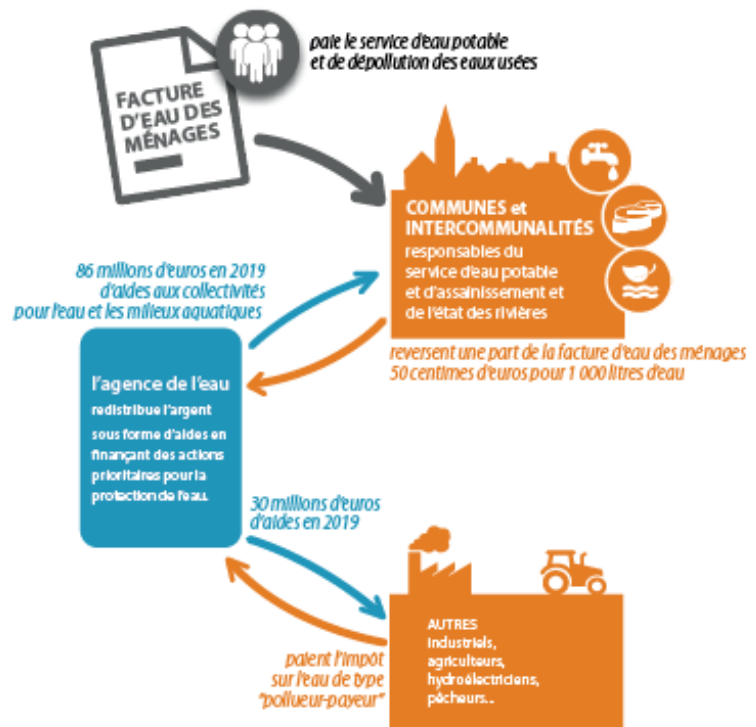
NOTE D'INFORMATION

Report annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représenté en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



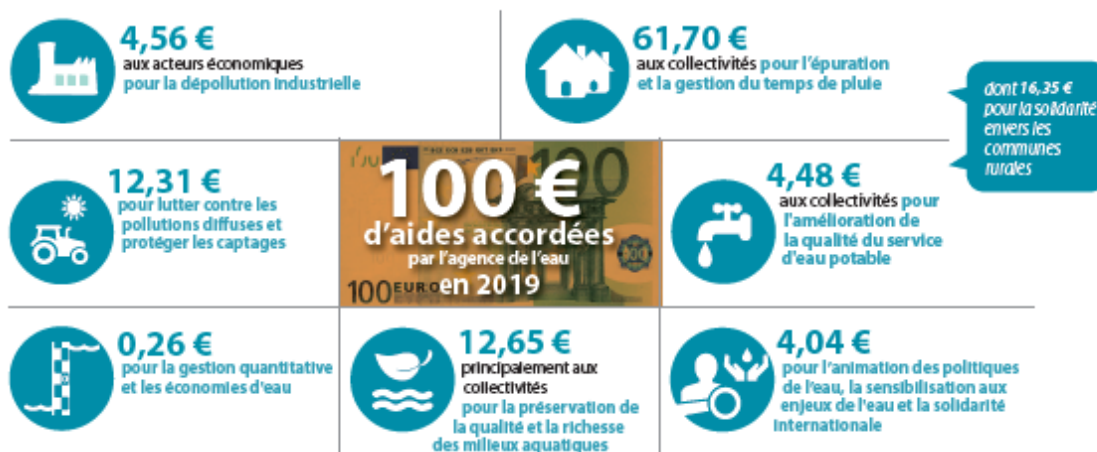
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

EN 2019...



DES APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions.

En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets : trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de friches industrielles, réduction/suppression de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à démultiplier de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.

Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.





le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57181 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**

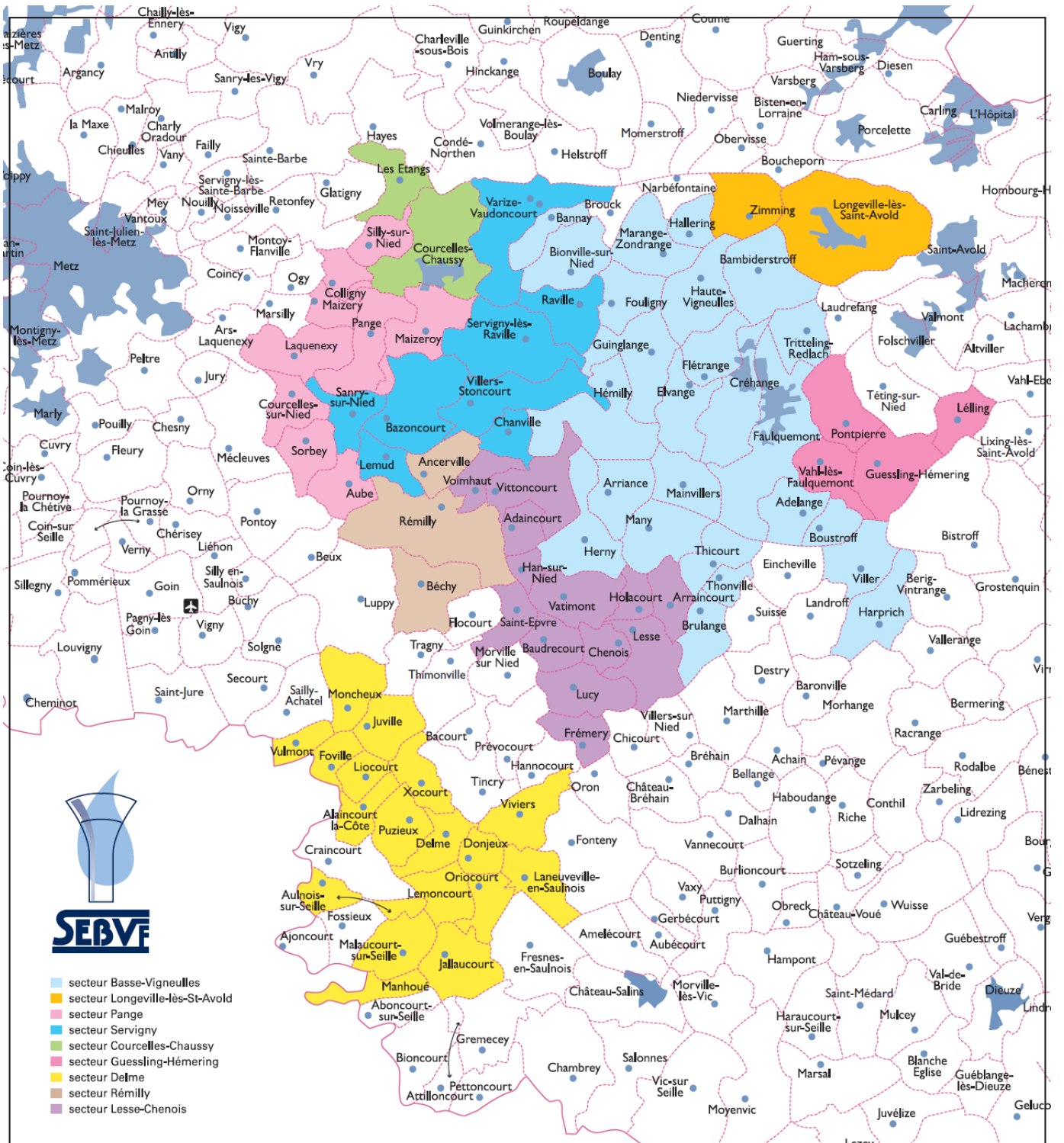
**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



L'eau a quelque chose à vous dire...

CARTE des Communes du SEBVF par secteurs





ARS GRAND EST- Délégation territoriale 57

4, rue des messageries
57045 METZ CEDEX 1

Standard Régional : 03 83 3930 30

ars-grandest-dt57-vsse@ars.sante.fr

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHÈSE SUR LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE ANNÉE : 2019

UNITÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION : BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT S.I.E

L'eau distribuée en 2019 par l'unité de distribution "CHENOIS" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'un dépassement des références de qualité fixées pour les paramètres turbidité et température.

L'eau distribuée en 2019 par l'unité de distribution "SEBVF 2" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

L'eau distribuée en 2019 par l'unité de distribution "SEBVF 3" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2020

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 2

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation, de déferri-sation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire												
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	75	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.												
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance Individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	24,70 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>		TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>		Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2019 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2019 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2020

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 3

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire												
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	19	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.												
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance Individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	21,73 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>		TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>		Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2019 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2019 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2020

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : CHENOIS

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 1

Protection des captages : Le captage est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de déferri-sation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire												
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	17	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.												
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,20 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, bioicides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	23,07 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>		TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entièrement</td> <td>Légerement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légerement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>		Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entièrement	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entièrement	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2019 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2019 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX